

L'ABRILLE.

Imprimeur TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUNAY.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mardi, 5 Février 1828.

EDITORIAL.

Nous ne sommes pas, de ceux qui blâment l'administration de la cité, d'avoir sacrifié des sommes énormes pour l'embellissement de notre ville.

Nous ne sommes pas, de ceux qui blâment l'administration de la cité, d'avoir sacrifié des sommes énormes pour l'embellissement de notre ville.

Nous ne sommes pas, de ceux qui blâment l'administration de la cité, d'avoir sacrifié des sommes énormes pour l'embellissement de notre ville.

Nous ne sommes pas, de ceux qui blâment l'administration de la cité, d'avoir sacrifié des sommes énormes pour l'embellissement de notre ville.

Nous ne sommes pas, de ceux qui blâment l'administration de la cité, d'avoir sacrifié des sommes énormes pour l'embellissement de notre ville.

Nous ne sommes pas, de ceux qui blâment l'administration de la cité, d'avoir sacrifié des sommes énormes pour l'embellissement de notre ville.

Nous ne sommes pas, de ceux qui blâment l'administration de la cité, d'avoir sacrifié des sommes énormes pour l'embellissement de notre ville.

Nous ne sommes pas, de ceux qui blâment l'administration de la cité, d'avoir sacrifié des sommes énormes pour l'embellissement de notre ville.

Nous ne sommes pas, de ceux qui blâment l'administration de la cité, d'avoir sacrifié des sommes énormes pour l'embellissement de notre ville.

dire de la précipitation que l'on met à briser toutes les portes, tout les contrevents d'une maison non encore attaquée par les flammes.

Il serait donc important d'appeler d'abord tous les citoyens aux armes, de poser des factionnaires à toutes les issues des maisons menacées.

Nous apprenons que plusieurs personnes respectables de cette ville, ont le projet d'établir une Compagnie, dite de Secours.

Nous souhaitons ardemment que ce projet soit mis en exécution, et si, comme il est probable, cette Compagnie se compose de personnes bien connues, nul doute que le Conseil de Ville ne se fasse un devoir de payer toutes les dépenses nécessaires à cet effet.

Nous souhaitons ardemment que ce projet soit mis en exécution, et si, comme il est probable, cette Compagnie se compose de personnes bien connues, nul doute que le Conseil de Ville ne se fasse un devoir de payer toutes les dépenses nécessaires à cet effet.

Nous souhaitons ardemment que ce projet soit mis en exécution, et si, comme il est probable, cette Compagnie se compose de personnes bien connues, nul doute que le Conseil de Ville ne se fasse un devoir de payer toutes les dépenses nécessaires à cet effet.

Nous souhaitons ardemment que ce projet soit mis en exécution, et si, comme il est probable, cette Compagnie se compose de personnes bien connues, nul doute que le Conseil de Ville ne se fasse un devoir de payer toutes les dépenses nécessaires à cet effet.

Nous souhaitons ardemment que ce projet soit mis en exécution, et si, comme il est probable, cette Compagnie se compose de personnes bien connues, nul doute que le Conseil de Ville ne se fasse un devoir de payer toutes les dépenses nécessaires à cet effet.

Nous souhaitons ardemment que ce projet soit mis en exécution, et si, comme il est probable, cette Compagnie se compose de personnes bien connues, nul doute que le Conseil de Ville ne se fasse un devoir de payer toutes les dépenses nécessaires à cet effet.

mirer, il recherche avidement les causes de ces admirables effets.

En effet, peut-on, sans frémir, songer aux larmes qu'ont coulées ces somptueuses superfluités.

En effet, peut-on, sans frémir, songer aux larmes qu'ont coulées ces somptueuses superfluités.

En effet, peut-on, sans frémir, songer aux larmes qu'ont coulées ces somptueuses superfluités.

En effet, peut-on, sans frémir, songer aux larmes qu'ont coulées ces somptueuses superfluités.

En effet, peut-on, sans frémir, songer aux larmes qu'ont coulées ces somptueuses superfluités.

En effet, peut-on, sans frémir, songer aux larmes qu'ont coulées ces somptueuses superfluités.

En effet, peut-on, sans frémir, songer aux larmes qu'ont coulées ces somptueuses superfluités.

En effet, peut-on, sans frémir, songer aux larmes qu'ont coulées ces somptueuses superfluités.

En effet, peut-on, sans frémir, songer aux larmes qu'ont coulées ces somptueuses superfluités.

En effet, peut-on, sans frémir, songer aux larmes qu'ont coulées ces somptueuses superfluités.

La raison pour laquelle il mit tant d'importance à être reconnu pour fils de mistress S., est que cette dernière avait reçu de son père une donation considérable, qui doit appartenir après elle à ses enfants.

La raison pour laquelle il mit tant d'importance à être reconnu pour fils de mistress S., est que cette dernière avait reçu de son père une donation considérable, qui doit appartenir après elle à ses enfants.

La raison pour laquelle il mit tant d'importance à être reconnu pour fils de mistress S., est que cette dernière avait reçu de son père une donation considérable, qui doit appartenir après elle à ses enfants.

La raison pour laquelle il mit tant d'importance à être reconnu pour fils de mistress S., est que cette dernière avait reçu de son père une donation considérable, qui doit appartenir après elle à ses enfants.

La raison pour laquelle il mit tant d'importance à être reconnu pour fils de mistress S., est que cette dernière avait reçu de son père une donation considérable, qui doit appartenir après elle à ses enfants.

La raison pour laquelle il mit tant d'importance à être reconnu pour fils de mistress S., est que cette dernière avait reçu de son père une donation considérable, qui doit appartenir après elle à ses enfants.

La raison pour laquelle il mit tant d'importance à être reconnu pour fils de mistress S., est que cette dernière avait reçu de son père une donation considérable, qui doit appartenir après elle à ses enfants.

La raison pour laquelle il mit tant d'importance à être reconnu pour fils de mistress S., est que cette dernière avait reçu de son père une donation considérable, qui doit appartenir après elle à ses enfants.

La raison pour laquelle il mit tant d'importance à être reconnu pour fils de mistress S., est que cette dernière avait reçu de son père une donation considérable, qui doit appartenir après elle à ses enfants.

La raison pour laquelle il mit tant d'importance à être reconnu pour fils de mistress S., est que cette dernière avait reçu de son père une donation considérable, qui doit appartenir après elle à ses enfants.

La raison pour laquelle il mit tant d'importance à être reconnu pour fils de mistress S., est que cette dernière avait reçu de son père une donation considérable, qui doit appartenir après elle à ses enfants.

M. DE BRUNNE DENNERY sera soutenu, à la prochaine election de Gouverneur, par un grand nombre d'électeurs.

Mercredi 13 Février prochain, il sera vendu à la bourse, 5 beaux TERRAINS contigus les uns aux autres et situés à l'encoignure des rues St. Charles et Gravier.

Mercredi 13 Février prochain, il sera vendu à la bourse, 5 beaux TERRAINS contigus les uns aux autres et situés à l'encoignure des rues St. Charles et Gravier.

Mercredi 13 Février prochain, il sera vendu à la bourse, 5 beaux TERRAINS contigus les uns aux autres et situés à l'encoignure des rues St. Charles et Gravier.

Mercredi 13 Février prochain, il sera vendu à la bourse, 5 beaux TERRAINS contigus les uns aux autres et situés à l'encoignure des rues St. Charles et Gravier.

Mercredi 13 Février prochain, il sera vendu à la bourse, 5 beaux TERRAINS contigus les uns aux autres et situés à l'encoignure des rues St. Charles et Gravier.

Mercredi 13 Février prochain, il sera vendu à la bourse, 5 beaux TERRAINS contigus les uns aux autres et situés à l'encoignure des rues St. Charles et Gravier.

Mercredi 13 Février prochain, il sera vendu à la bourse, 5 beaux TERRAINS contigus les uns aux autres et situés à l'encoignure des rues St. Charles et Gravier.

Mercredi 13 Février prochain, il sera vendu à la bourse, 5 beaux TERRAINS contigus les uns aux autres et situés à l'encoignure des rues St. Charles et Gravier.

Mercredi 13 Février prochain, il sera vendu à la bourse, 5 beaux TERRAINS contigus les uns aux autres et situés à l'encoignure des rues St. Charles et Gravier.

Mercredi 13 Février prochain, il sera vendu à la bourse, 5 beaux TERRAINS contigus les uns aux autres et situés à l'encoignure des rues St. Charles et Gravier.



Nouvelles Maritimes.

EXPÉDITIONS. Navire Capova, Whitney, Liverpool. Bovers, Osborn et Bowers. Navire M. L. Hun, Higgins, Liverpool, B. Story.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi 7. Fev. la 1ere representation de la comédie de CENDRILLON. Opéra en 3 actes, paroles d'Etienne, musique de Nicolo, orné de tout son spectacle.

THEATRE D'ORLEANS.

Aujourd'hui Mardi, 5 Février, GRAND BAL PARE. Suivi d'un GRAND BAL PARE.

THEATRE D'ORLEANS.

Mr. L. TRIGANT. JEUDI, LE 7 DE FEVRIER 1828. GRAND BAL PARE.

THEATRE D'ORLEANS.

Mr. L. TRIGANT. JEUDI, LE 7 DE FEVRIER 1828. GRAND BAL PARE.

THEATRE D'ORLEANS.

Mr. L. TRIGANT. JEUDI, LE 7 DE FEVRIER 1828. GRAND BAL PARE.

THEATRE D'ORLEANS.

Mr. L. TRIGANT. JEUDI, LE 7 DE FEVRIER 1828. GRAND BAL PARE.

THEATRE D'ORLEANS.

Mr. L. TRIGANT. JEUDI, LE 7 DE FEVRIER 1828. GRAND BAL PARE.

VENTES PUBLIQUES.

Mercredi 13 Février prochain, il sera vendu à la bourse, 5 beaux TERRAINS contigus les uns aux autres et situés à l'encoignure des rues St. Charles et Gravier.

SALLE D'ORLEANS.

LUNDI, 11 FEVRIER, Au bénéfice de Mr. E. BERTUS, BAL D'ENTRANS.

SALLE D'ORLEANS.

CAFE de la HAYNE, etc. - 40 Sacs, en déchargement du Conception, et à bord, une quantité de Fruits de la Havane à vendre par JOHN R. PAYSON.

CHATEAU de Castor.

Reçu par le navire Illinois, de New-York, 40 caisses de CHATEAU de Castor.

DEMANDE d'emploi.

Mr. J. C. G... jardinier, fleuriste, planteur et tailleur d'arbres et de vignes, établit toutes sortes de jardins neufs et répare les vieux.

DEMANDE d'emploi.

Mr. J. C. G... jardinier, fleuriste, planteur et tailleur d'arbres et de vignes, établit toutes sortes de jardins neufs et répare les vieux.

DEMANDE d'emploi.

Mr. G. L. LAURENCE - Nouvellement arrivé de Paris, ayant eu l'honneur de faire les déjeuners du général Jackson, vient de prendre présentement une maison, rue St. Ange, No. 60.

COSTUMES de mode.

Mlle. Lise Douviller - pour de l'ancien magasin qu'occupait Mde. Théodore, rue Ste. Anne, entre celles de Bénédict et Royale, où elle tiendra des costumes de modes, très-faits; elle aura également un appartement où les personnes qui l'honoreraient de leur bienveillance, pourront s'habiller avec commodité et où tout de la curiosité ne pourra pénétrer.